

Berne, le 16 avril 2012

Communiqué de presse

Indemnisation tarifaire des visites médicales à domicile: Les médecins de famille et le FMH réussissent à imposer l'idée.

Les visites médicales à domicile sont pratiques et utiles pour de nombreux patients. Toutefois, selon la volonté des assureurs maladie, les médecins ne devraient plus être payés séparément pour ces visites. L'Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse est à présent parvenue à s'y opposer, avec le concours de la FMH.

Les visites médicales à domicile constituent un élément central de l'activité des médecins de famille. Efficaces et avantageuses, elles ont une valeur inestimable également pour les patientes et patients. Pour beaucoup, elles signifient la possibilité de continuer de vivre à la maison. Pour les caisses, les cantons et les communes, les visites médicales à domicile représentent une énorme économie de frais en comparaison avec un traitement hospitalier ou des soins en maison de retraite.

Le Conseil fédéral soutient le remboursement des visites médicales à domicile

Jusqu'à présent, les visites médicales à domicile donnaient droit à une «indemnité forfaitaire de dérangement en cas de visite» (IFDV). Les assureurs maladie n'ont pas voulu prolonger ce forfait, dont la durée était limitée contractuellement jusqu'à fin mai 2012. Cela malgré les efforts intensifs de la FMH pour ancrer fermement la solution transitoire au-delà du 1^{er} juin 2012 dans la nouvelle version du TARMED. «Médecins de famille Suisse» n'a toutefois pas encore accepté cette renonciation sans contrepartie. L'association professionnelle a donc demandé au Conseil fédéral de ne pas approuver la version TARMED 1.08 aussi longtemps que la question de l'indemnité de visite n'y sera pas réglée. Avec succès: le conseiller fédéral Alain Berset a invité les partenaires tarifaires, dans le sens de Médecins de famille Suisse, à présenter une solution pour l'indemnisation des visites médicales à domicile.

La taxe de base par visite doit être revalorisée

La fédération faîtière des assureurs maladie – santésuisse – a maintenant cédé à la pression et proposé de transférer le volume total de l'ancienne IFDV, de 16 millions de francs, dans le TARMED. Ainsi, désormais, l'indemnité pour les visites médicales sera définitivement incluse dans la structure tarifaire. Ce transfert doit être réalisé au moyen d'une revalorisation de la taxe de base par visite. Si le simple transfert de l'ancien volume d'IFDV n'améliore pas, comme le prétendent les assureurs, la position des médecins de famille, celui-ci a au moins pour effet d'empêcher leur déclassement. En outre, cette solution met un terme au débat annuel concernant le maintien de l'IFDV, et constitue un premier pas dans la direction d'un remboursement équitable et meilleur des médecins de famille et de l'enfance suisses.

Solution en vue en matière de visites médicales à domicile

L'association professionnelle «Médecins de famille Suisse» accepte la proposition de santésuisse. La FMH a également approuvé celle-ci. Les autres partenaires tarifaires – la Commission des tarifs médicaux LAA et Hplus – ont indiqué déjà auparavant soutenir une solution négociée entre les médecins et les assureurs maladie. Les partenaires tarifaires ont maintenant jusqu'au 20 avril 2012 pour améliorer la structure tarifaire révisée en conséquence.

Geschäftsstelle / Secrétariat général
Effingerstrasse 54
Postfach / Case postale 6052
3001 Berne BE
Tél. 031 / 389 92 92
Fax 031 / 389 92 88

Berufsverband der Haus- und Kinderärztinnen Schweiz
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Associazione dei medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera
Associazium dals medis da chasa e d'uffants Svizra
www.hausaerzteschweiz.ch
gf@hausarzteschweiz.ch

Pour toute question complémentaire:

Dr med Marc Müller, président Médecins de famille Suisse, tél. 079 434 44 79

Dr med François Héritier, vice-président Médecins de famille Suisse, tél. 079 280 09 89

Dr med Franziska Zogg, membre du comité Médecins de famille Suisse, tél. 079 208 86 02

Médecins de famille Suisse est l'association professionnelle des médecins de famille et de l'enfance suisses. Les trois sociétés professionnelles des prestataires de soins de base – les généralistes, les internistes et les pédiatres – ont fondé cette association afin d'aborder en commun leurs objectifs de politique professionnelle et de renforcer la médecine de famille suisse.